DEPARTEMENT DES VOSGES

ARRONDISSEMENT DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE
DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

Registre des Actes de l'Administration Municipale
de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges

ARRETE

POLICE MUNICIPALE – REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION RUE DU PETIT SAINT-DIE DURANT DES TRAVAUX SUR UNE PARCELLE DE LA SNCF

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Vice-président de la Communauté d'Agglomération,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,

CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

ARRETE :

Article 1 : A partir du mercredi 22 mars 2023, et jusqu'à la fin des travaux sur une parcelle de la SNCF,

- la circulation sera mise à sens alternés, réglée par feux tricolores, rue du Petit Saint-Dié.

Article 2 : La signalisation temporaire et les feux seront mis en place par l'entreprise. Le chantier sera protégé par l'entreprise.

Article 3 : Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police, le Chef de la Police Municipale et le Directeur du Centre Technique Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 9 mars 2023

Le Maire,

MAIRIE DE SAINT-DIÉ-DES-VOSGES (88)

Bruno TOUSSAINT